



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Exclusion des MARPA de la prime Ségur

Question écrite n° 44453

### Texte de la question

Mme Sophie Métadier appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'exclusion du champ d'application de la prime Ségur des acteurs travaillant au sein des maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie (MARPA). Suite au Ségur de la santé qui a permis une revalorisation salariale pour les personnels relevant de la fonction publique hospitalière en 2021 et pour les salariés du secteur privés en 2022, une prime Ségur a été créée pour tous les salariés des structures sociales et médico-sociales qui sont rattachés à un établissement public hospitalier. Malheureusement, une inégalité de traitement persiste pour les employés des MARPA. Ceux-ci n'ont pas le droit à la prime Ségur. Or ces travailleurs ont eux aussi œuvré dans la lutte contre la pandémie. Elle souhaite savoir quelles dispositions particulières sont prévues pour ces intervenants.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sophie Métadier](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (3<sup>e</sup> circonscription) - UDI et Indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44453

**Rubrique :** Professions et activités sociales

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 février 2022](#), page 1136

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)